

Concours section : DSP-EXT-Directeur des services pénitentiaire

Epreuve matière : 1ère épreuve Composition externe

N° Anonymat : **MONNG765 EA** Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : Directeur des services pénitentiaires Session : externe et externe « talents »

Epreuve : Composition écrite Date de l'épreuve : 7 mars 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La République a-t-elle peur des diversités ?

« La République ne s'apprend pas par cœur, elle s'apprend par le cœur ». Par cette phrase, Ernest LAVISSE symbolise l'amour de la patrie, comme une volonté intrinsèque de chaque citoyen de vivre ensemble, en dépit des différences réelles ou supposées.

La République, issue de la locution latine « Res publica » qui signifie la chose publique et commune, désigne une forme de gouvernement où le pouvoir appartient au peuple souverain. La République est apparue en France avec la Révolution Française de 1789 et plus précisément en 1791.

Les diversités se définissent comme l'expression des différences polymorphes : origine, appartenance religieuse, sexe, handicap, orientation sexuelle. En France, la diversité est reconnue comme une valeur qui est permise par différents droits, tels que la liberté d'expression, de conscience, d'association. Toutefois, la diversité n'est pas protégée constitutionnellement, elle est simplement garantie par le principe de non-discrimination et le principe d'égalité de tous devant la loi. Au niveau communautaire, la diversité est inscrite dans la devise de l'Union européenne : « Unis dans la diversité ».

La peur est une émotion ressentie face à une menace réelle ou supposée, qui peut être source de paralysie ou d'action démesurée.

... 1 / 7 ...

La République française, en s'inscrivant en rupture avec les traditions de l'ancien régime, a mis fin aux divisions des trois ordres de la société. Elle a érigé l'égalité de tous les citoyens, en se considérant comme aveugle face aux différences.

Toutefois, pour assurer une véritable égalité des citoyens, la République a finalement pris en compte les diversités.

Parallèlement, les évolutions sociales ont fait émerger une plus forte reconnaissance des diversités. Si, ces évolutions sont de prime abord apparemment positives, la promotion excessive des diversités peut porter atteinte à l'idéal républicain, et plus largement au vivre ensemble. Si, d'apparence la République ne donne pas lieu des diversités, elle se doit d'encadrer leur promotion dans la sphère publique afin de protéger les autres principes fondamentaux français.

Ainsi, s'interroger sur la peur de la République conduit inévitablement à se demander si les diversités représentent une menace pour sa stabilité, ou au contraire une opportunité de satisfaire son idéal d'égalitarisme.

Si la République, construite en rupture du passé, a d'abord eu peur de reconnaître les diversités, comme éventuelle atteinte à l'égalité, elle est finalement venue les placer comme un impératif à protéger (I). Cependant, la promotion des diversités n'est pas sans limite, au risque de mettre en péril l'unité nationale et impose de susciter une intervention des pouvoirs publics pour rester un idéal à atteindre par certains pays peu respectueux des droits de l'Homme (II).

I- Si la République, a de prime abord eu peur de reconnaître les diversités en regard du principe d'égalité, elle est aujourd'hui devenue leur gardienne afin de satisfaire l'idéal républicain d'équité.

La prise en compte ambiguë des diversités au sein de la République se caractérise à la fois par une peur (A) qu'une envie de promouvoir ces dernières (B).

A- Traditionnellement, la République est construite éloignée de la reconnaissance des diversités afin d'assurer une égalité de tous les citoyens

Volonté originelle de rendre la République aveugle face aux différences des français, elle est toujours actuelle.

La Révolution française ne marque pas seulement une rupture avec les pratiques de l'ancien régime, mais représente aussi l'avènement du principe d'égalité en l'inscrivant au sein de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789. Aujourd'hui, il est protégé constitutionnellement en vertu de l'article 2 de la Constitution française de 1958 qui dispose que "Le devise de la République est 'liberté, égalité, fraternité'". Ainsi, cet impératif républicain interdit toute forme de discrimination envers les citoyens. Afin de rester neutre et aveugle face aux diversités de religion, la loi de 1905 affirme que la France est une République laïque. Le principe de laïcité suppose que l'Etat ne reconnaît, ni ne subventionne aucun culte (article 2 de la loi de 1905)

Aujourd'hui, encore, la République française continue d'exclure la prise en compte des diversités dans la sphère publique, et notamment dans la fonction publique. Ce dernier exemple est le lieu le plus marquant où la République est aveugle ^{pour} aux diversités. Elle l'est tant avec les fonctionnaires lors de leur recrutement et durant leur carrière, qu'avec les usagers. La peur pour la République, en cas contraire, serait d'être accusé de traitement non égalitaire et discriminant envers les utilisateurs du service public et les fonctionnaires d'Etat.

Toutefois, bien que la République puisse avoir peu de conséquences qu'engendrent la prise en compte des diversités dans sa volonté égalitariste, elle a décidé aujourd'hui de se placer en gardienne des diversités (B).

B - La République, loin d'avoir peu, est aujourd'hui une promotrice des diversités afin de satisfaire l'équité.

La diversité apparaît ainsi aujourd'hui comme l'apanage de l'idéal Républicain. Ainsi, cette valeur tend à être promue et protégée aussi bien à l'école, que dans la vie professionnelle.

Dans son ouvrage, le Premier Homme, Albert CAMUS montre sa reconnaissance envers Monsieur Germain, son instituteur et plus largement l'école républicaine qui lui a permis de devenir l'Homme qu'il est aujourd'hui, symbolisé par l'obtention du prix Nobel de littérature. Cependant, face aux critiques portées à l'école qui ne permettrait plus d'avancer l'idéal méritocratique ^{dont CAMUS a été fier}, la République a réagi. En effet, depuis les Lois Ferry de 1882 rendant l'école gratuite, laïque et obligatoire, l'école assurait l'égalité de tous les élèves par la réunie. Toutefois, la panne de l'ascenseur social, mis en exergue dans l'ouvrage La Reproduction de Pierre BOURDIEU imposait que l'Etat prenne en compte la différence de capital culturel et social des élèves et plus encore des candidats de certains concours par satisfaire non plus l'égalité mais l'équité, autre idéal français. C'est ainsi qu'en 2021 a été mis en place les classes préparatoires talents du service public (CPTSP) pour offrir aux candidats issus des familles modestes la chance de se préparer à des concours de la fonction publique comme directeur des services pénitentiaires, commissaire de police ou encore de l'INSP (anciennement l'ENA).

La République française développe aujourd'hui en parallèle une volonté d'inclusion de certaines personnes discriminées. Par exemple, le législateur a mis en place des quotas pour les entreprises dans leur recrutement de femmes (à des postes de direction) ou de personnes handicapées, sous peine de sanctions financières.

Concours section : DSP-EXT-Directeur des services pénitentiaire

Epreuve matière : 1ère épreuve Composition externe

N° Anonymat : **MONNG765 EA** Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours : Directeur des services pénitentiaires Session : externe et externe "talents"

Epreuve : Composition écrite Date de l'épreuve : 7 mars 2023

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

II- Toutefois, si les diversités représentent une opportunité pour la République, elles peuvent mettre en péril le vivre ensemble, ce qui impose en conséquence l'encadrement de leurs expressions.

La reconnaissance excessive des diversités représentent à certain égard une menace contemporaine pour la pérennité de la République (A), ce qui impose en conséquence de repenser l'approche des diversités pour qu'elles se concilient avec le vivre ensemble (B).

A- La reconnaissance excessive des diversités est une menace qui fait peu à la République

Le peu de la République face aux excès des revendications des diversités est aujourd'hui représenté à deux niveaux.

Tout d'abord, la République a peu des diversités qui souhaitent imposer une dictature de la pensée unique, ou l'oubli de certaines figures de l'histoire française. Par exemple, durant l'été 2020, des actes de vandalisme ont été commis sur le statut de Colbert, sifflé durant l'Assemblée Nationale. Ancien contrôleur des finances publiques et rédacteur du Code noir, régissant les relations maîtres/esclaves, Colbert représente, à l'instant de Choubill, par les déboulonnements, la suprématie de la race blanche. Ce mouvement de cancel culture, et de stigmatisation des minorités se retrouvent aussi au sein du wokeisme. Ce mouvement, qui vient du verbe "awoke" qui

... 17 ...

siège, d'être éveillés face aux injustices et aux discriminations, a permis aux minorités d'exprimer les discriminations toujours subies au sein de la société. Toutefois, porté à outrance, ce mouvement porte atteinte à la République et certaines de ces libertés. En effet, certains cours ou représentations théâtrales ne sont plus permises au sein d'universités, lieu originel de la liberté de pensée et d'expression, en raison des sensibilités de certaines minorités.

En outre, certaines pratiques issues de culture des diversités portent atteinte aux droits à la dignité et la liberté de conscience. Par exemple, la polygamie, l'excision des femmes, le mariage forcé remettent en cause les principes républicains.

Ainsi, la République, confrontée à la menace d'atteintes de ces fondamentaux, a certes peur de certains excès de diversités. Cependant, loin de rester immobile, elle s'engage dans la protection de son pacte républicain (B).

B - Ainsi, la République doit adapter son action face aux revendications plurielles des diversités afin de garantir le vivre ensemble, sans laisser le peur le paralyser.

La peur de la République face aux excès des diversités a conduit à l'intervention législative au travers notamment de la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes républicains. Afin de lutter contre les dérives communautaristes, l'Etat a encadré l'école à la maison, le contrôle de certaines associations avec le "contrat d'engagement républicain", le financement de certains lieux de culte, la délivrance des certificats de virginité... De plus, avec le développement du wokeisme, Jean-Michel BLANQUET, lorsqu'il était Ministre de l'éducation, a demandé l'ouverture d'un laboratoire

républicain sur les dangers pour la liberté d'expression et le vivre ensemble de ce nouveau mouvement de pensée.

Pas ailleurs, la promotion des diversités, comme avec le cas des concious, doit laisser cependant la mention à toute sa place. Les discriminations portées envers les personnes issues de la diversité sont une opportunité de satisfaire l'équité mais ne doivent pas être portées à l'excès. L'intervention étrangère doit ainsi être juste et proportionnée pour répondre à l'idéal Républicain. Autrement dit, la peur doit imiter la République à l'intérieur, mais sans réagir dans la mesure, par ne pas l'amener à détruire tous les progrès qu'elle a pu réaliser en matière d'acceptation des diversités.

Véritable défi contemporain, la reconnaissance des diversités est autant une chance, qu'une menace. La République, face à ce danger, ne reste pas immobile comme l'homme représenté dans l'œuvre Le Cu d'Erdand MUNCH face à une angoisse existentielle, mais réagit pour protéger ses idéaux républicains.

Pas ailleurs, les diversités ne doivent pas être une peur mais davantage une fierté française à diffuser à certains pays dans le monde peu respectueux des droits de l'Homme. Comme la Chine avec les ouïghours, l'Afghanistan avec la condition de femmes ou encore le Qatar péralisant toujours l'homosexualité.

Blank lined paper with horizontal ruling lines.